L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 5 MAI 1883.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Jolie petite résidence rue Dumaine, No 201.

Succession de Mademoiselle Eugénie Legendre.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 7,919.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 juin 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 avril 1883, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Bourbon et Dauphine, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 106 pieds 6 pouces 4 lignes.

Ensemble une jolie maison, façade en briques, couverture en ardoises, ayant sur le côté corridor d'entrée, trois chambres, galerie fermée et cabinet. Une cuisine haute en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres avec salon sur la façade, lieux d'aisance double, water-works, cour briquetée, jardin, etc., etc.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant ou davantage, et la balance du prix d'adjudication à un an et à deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets divisés par portions égales du dit acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

L'acte de vente contiendra la clause de non-aliénation, cinq pour cent pour les frais d'honoraire d'avocat en cas de saisie et vente pour contraindre le paiement des dits billets et la vente se fera sans bénéfice d'estimation et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente.

L'acquéreur assurera les bâtisses pour le montant des billets dûs et transférera la police au porteur des billets et assumera en sus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1883—et toutes les taxes subséquentes, et déposera avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent sur le prix de vente, et dans le cas où l'acquéreur ne se conformerait pas aux termes de l'adjudication de passer son acte de vente dans un délai de quinze jours, il sera considéré comme mis en demeure par le fait simple de ne s'être point conformé aux termes et conditions de la vente, sans autre forme de procès.

Acte de vente pardevant John R. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er mai—1, 5, 12, 19, 26—juin 2.

La maison en briques formant encoignure aux rues St-Philippe et Tremé.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 5 mai 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—

Un lot de terre situé dans le Second District, dans l'ilet compris entre les rues St-Philippe, Tremé, Ursulines et St-Claude, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues St-Philippe et Tremé, mesurant 26 pieds 8 pouces de face à la rue St-Philippe sur une profondeur et façade à la rue Tremé de 67 pieds. Ensemble, une maison en briques ayant quatre chambres et un cabinet, cuisine double, citerne, lieux d'aisance, hydrant, cour carrelée, &c., &c.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage et un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix de vente.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de ville et d'Etat payables en 1883.

29 avril—

Résidence à deux corps de logis, rue Johnson, Nos. 263 & 265, près de la rue de l'Esplanade, avec corridors de chaque côté de 8 pieds de large.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 5 mai 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—

Un lot de terre situé dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Prieur, Esplanade et Kerlerec; lequel lot de terre mesure 49 pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de 119 pieds 1 pouce et 7 lignes. Ensemble une maison double, ayant six chambres, cuisine attenant à la maison de quatre chambres, avec galeries sur les côtés, hangar sur le derrière attenant à la cuisine, sur lequel se trouve deux citernes, lieux d'aisance double, une autre bâtisse dans la cour, de deux pièces etc. Le tout couvert en ardoises et loué $29 par mois. Le gaz se trouve dans la maison et les installations sont comprises dans le prix de vente.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an, de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Un dépôt de 10 pour cent comptant, sur le prix de vente sera requis de l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de ville et d'Etat, dues pour l'année 1883.

29 avril—

Deux magnifiques écuries à Carrollton, près de l'Avenue de Carrollton, ancienne propriété d'Auguste Gaillard.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 5 mai 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles:

1° Une portion de terre située dans le Septième District, dans l'ilet compris entre les rues Green, Septième, Jefferson et Cambronne. Laquelle portion de terre mesure 175 pieds de face à la rue Green, sur 300 pieds de profondeur.—Ensemble une étable de la capacité de 36 têtes d'animaux, avec un grand grenier, hangar attenant à l'écurie et contenant cuisine, deux chambres à lait avec citerne dans chaque chambre poulailler; au-dessus de l'écurie se trouve la résidence contenant deux chambres avec balcon sur la façade, puits, etc., etc, attenant au lot ci-dessus décrit.

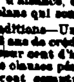

2° Une autre portion de terre—formant la balance de l'ilet—mesurant 127 pieds de face à la rue Green, sur 300 pieds de profondeur.—Ensemble une étable venant d'être achevée pouvant contenir 25 têtes d'animaux, chambre à lait attenant à l'écurie.—Aussi une résidence de deux chambres avec balcon sur la façade, poulailler, puits, lieux d'aisance, etc. etc. Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage, et un dépôt de 10 pour cent comptant, sur le prix de vente. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'acquisition les taxes de ville et d'Etat dues en 1883.

N B—Les propriétés ci-dessus sont en bon état et seront vendues au plus offrant et dernier enchérisseur pour ce qu'elles rapporteront.

29 avril—

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIARE.

Terrain nu dans le Quatrième District, entre Locust et Magnolia.

Succession de Dame Jane C. Lockhart décédée.

Vente pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, bureau: No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rez-de-chaussée de l'hôtel St-Charles en cette ville, en vertu d'un ordre daté du 9 mars 1883 et un ordre amendé en date du 28 mars 1883, de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B dossier No 7639 dans l'affaire de la succession de Jane C Lockhart, décédée, à l'encan, il sera vendu—

UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Quatrième, Troisième, Locust et Magnolia, désigné par le No— et mesurant 30 pieds 6 pouces et 5 lignes de façade rue Quatrième, sur une profondeur de 127 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine, le tout plus ou moins.

CONDITION—10 pour cent comptant pour rendre certaine la vente. L'acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui assumera les taxes dues et exigibles en 1883.

1er avril—1, 8, 15, 22, 29—5 mai.

ANNONCE JUDICIARE.

La Résidence de Choix en Bois No. 401 rue Joséphine, Au coin de la rue Brainard,, Avec terrain 95 par 130 pieds.

Succession de feu John S. Ludlow.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Docket No. 7,605.

A LONG TERME! A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," en date du 5 avril 1883. No. 7,605 du Docket de la Cour, pour le compte de la succession de feu John S. Ludlow, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Trois certains morceaux de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, St-André, Brainard et Baronne, désignés par les Nos 1, 2 et 3, qui se touchent et mesurent chacun 31 pieds 8 pouces de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 130 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain; le lot No 1 formant le coin des rues Joséphine et Brainard. Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois, à deux étages, recouverte en ardoises, avec dépendance à deux étages, toutes recouvertes en ardoises, désignée par le No 401 de la rue Joséphine, et contient corridor au premier étage et au rez-de-chaussée, salons doubles, cuisine, offices, chambres à coucher, environ 5 ou 6 chambres à coucher; la bâtisse principale a gaz partout, [illegible] hangar, grand jardin, etc.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente et toutes les autres clauses usuelles de garantie, y inclus hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, transfert de la police couvrant le paiement des portions à crédit, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuite pour recouvrer le paiement des billets; la clause de non aliénation et vente sans estimation; l'acquéreur des taxes dues et exigibles en 1883 en sus de l'enchère et un dépôt de 10 0/0 sur les lieux pour rendre certaine la vente: lequel montant sera perdu si l'acquéreur omet de se conformer aux termes de l'adjudication quinze jours après la vente.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14avril—14, 14, 21, 28—5, 12mai.

VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quincaillerie. Quincaillerie.

Succession de Valsin Ghimichen.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A—No 7035.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No 46 rue Royale. —JEUDI, 17 mai 1883, à 11 heures du matin, sur les lieux, No 239 rue Decatur, entre Dumaine et St Philippe, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 9 janvier 1883, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession: Tous les droits, titres et intérêts de feu Valsin Ghimichen de la maison de commerce Ghimichen et Rousset, à savoir:

L'intérêt indivis de la dite raison sociale s'occupant d'affaires de quincaillerie au No 239 de la rue Decatur, d'après un inventaire de la dite succession.

Termes—Celle-ci étant la troisième et dernière criée, la dite moitié indivise sera adjugée au dernier et plus fort enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera, à 12 mois de crédit; l'acquéreur donnant son billet avec une bonne garantie solvable portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

5 mai—5, 12, 17.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence et terrain, No 199 rue Huitième, entre Camp et Chestnut.

Vente à crédit.

Succession de William H. Bell.

No 8258—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 avril 1883, il sera vendu à l'encan—

La résidence et terrain No 199 de la rue Huitième, dans le 4me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut; le terrain se compose de 3 lots adjacents et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces de face à la rue Huitième sur une profondeur de 128 pieds.

La bâtisse est retirée de la rue, avec parterre, une orangerie sur un côté et pelouse de l'autre, la bâtisse a une galerie au-devant et derrière avec corridor, salon à brune, bibliothèque, salle à manger, environ 6 à 8 chambres à coucher, cuisine, chambre à bain, office et magasin à provisions, chambre à laver et à repasser, remises et écurie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit, avec huit pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles de garantie; les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1883, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Joseph D. Taylor, notaire.

25 avril—15, 29—5, 12, 19, 26 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages à un corps de logis, dans le Sixième District.

A l'encan à long crédit.

Dans l'affaire des mineurs Z. McKay.

No 1692—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mars 1883, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Cadix, Valence, Chestnut et Coliseum, désignés comme lots numéros 23 et 24, se touchant et mesurant chacun 27 pieds 6 pouces de face à la rue Cadix sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux cottages en bois à un étage, qui seront vendus séparément.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un et deux et trois ans de crédit avec intérêt de 6 pour cent par an du jour de la vente, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, avec la clause d'honoraire d'avocat, assurance et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles durant l'année 1883, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant E. Commagère, notaire.

11 avril—11, 21, 28 mai 5, 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tout un carré d'Ilet de Magasins et de Résidences, sur la rue Upper Magazine, LE COIN DE BENSEL, Rues Magazine et Huitième.

Succession de H. et Mme Adam Bensel.

No. 7102.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu dans l'affaire ci-dessus, le 31 janvier 1883, par l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et signé le 7me jour de février 1883, il sera vendu, à l'encan, pour effectuer un partage dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite—

Six portions de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Huitième et Neuvième, désignés par les lettres A à F inclusivement, sur un plan de voyer, par L. H. Pilié, en date du 22 février 1883.

Le terrain "A" mesure 32 pieds 2 pouces de façade rue des Magazins, sur 108 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade rue Huitième, et forme le coin des rues Magazins et Huitième, et est maintenant connu comme le "Bensel's Grocery", rue des Magazins No 889.

Le terrain "B" mesure 27 pieds 7 pouces de façade rue des Magazins sur 108 pieds 5 pouces et 6 lignes. Les améliorations sont occupées comme un magasin de variétés connu sous le No 841 rue des Magazins.

Le terrain "C" mesure 32 pieds 9 pouces et 4 lignes de façade rue des Magazins sur 108 pieds 5 pouces de profondeur. Les améliorations sont une maison de résidence et des magasins connus sous les Nos 843 et 845 rue des Magazins.

Le terrain "D" mesure 33 pieds 6 pouces et 4 lignes de façade rue des Magazins sur 108 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur. Les améliorations sont des maisons de résidence et des magasins connus sous les Nos 847 et 847 1/2 rue des Magazins.

Le terrain "E" mesure 19 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Huitième, sur 126 pieds de profondeur. Les améliorations sont un confortable cottage connu sous le No 176 rue Huitième.

Le terrain "F" mesure 32 pieds 2 pouces de façade rue Huitième, sur 26 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une maison-cottage en bois double, à un étage, connue sous les Nos 178 et 178 1/2 rue Huitième.

La propriété précédemment décrite sera vendue sujette à tels arrangements, baux ou loyers qui ont déjà été consentis; sur lesquels d'amples renseignements seront donnés; aussi il sera donné, le jour de la vente, nombre de renseignements sur des installations, des instres, etc.

Conditions de la vente—Les acquéreurs auront le privilège de payer le tout au moment de l'adjudication au comptant, ou un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit à partir du jour de la vente en billets des acquéreurs subdivisés en coupons à la convenance des personnes intéressées, billets portant l'intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devra comprendre une hypothèque avec clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets; toutes les bâtisses seront assurées, les primes remboursées et le transfert des polices ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité.

La propriété est rendue avec un titre parfait et entièrement dégagée de taxes, excepté les taxes dues cette année 1883, qui seront assumées par les acquéreurs.

Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Peter J. Kramer, notaire, 70 rue de la Douane, aux frais des acquéreurs.

4 av—4, 8 14, 21, 28, 5mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. P. Harrison, Jr, & Co. et J.P. Harrison, individuellement, vs. leurs créanciers

No 6992—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No. 17 rue Carondelet—MARDI, 22 mai 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable N H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 avril 1883, il sera vendu, à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° UN TERRAIN AVEC LES AMELIORATIONS qui s'y trouvent, à Hammond, paroisse Tangipahoa, Lne, étant le troisième ilet, carré sud 7?, à 100 sur 300, borné par les rues Bank, Oak et Magnolia et la propriété Wilcoxon.

2° Trois morceaux de terre dans la paroisse Natchitoches, Lne., avec toutes les bâtisses décrites comme suit:

Un morceau de 80 acres, section 26, township 1, range 7; un terrain de 6 acres à l'arrière du village de Campte, et un autre terrain de 1 1/2 acre, plus ou moins, du côté nord du bayou Campte, le tout acquis de Mézière, le 1er janvier 1878.

3° Certains comptes courants, billets, jugements, collatéraux, etc.

Le tout selon un tableau annexé et l'inventaire enfilé dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1883.

Les actes de vente pardevant John G. Eustis, notaire, 25 rue Carondelet aux frais des acquéreurs.

21 avril—21, 28—mai 5, 12, 19, 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété cottage à l'encan.

Près du dépôt du chemin de fer de la rue Claiborne.

Succession d'Andrew Jackson.

No. 7746.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicolas J. Hoey, encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 26 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 avril 1883, il sera vendu à l'encan.

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Banks, Palmyra, Miro et Tonti, le dit lot en portion de terre mesure 32 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Banks sur une profondeur de 165 pieds 3 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux jolis cottages en bois à un étage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assume le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1883 et un dépôt de 10 pour cent au comptant pour lier la vente. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero Jr, notaire.

21 avril—21, 28—mai 5, 12, 19, 26.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique Résidence dans le Troisième District.

La maison Districh, au coin des rues Claiborne et New St-Bernard.

Lots de valeur dans le Second District.

Succession de M. Districh.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C. No 1039.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 19 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 5 avril 1883, je procéderai à la vente des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, New St-Bernard et Nouvelle-Orléans, formant le coin des rues Claiborne et New St-Bernard, ainsi que celui des rues Derbigny et New St-Bernard, et mesurant, au pied américain, d'après un plan dressé par Edgar Pilié, le 12 avril 1883, 167 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne, 114 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Derbigny, 236 pieds 2 pouces de face à la rue New St Bernard et 324 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée qui le divise de la propriété qui appartenait ou qui appartient maintenant à Mme Legan.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à un étage recouverte en ardoises, retirée de la rue et élevée de terre, contenant un grand corridor, salons doubles et salle à manger d'un côté; trois chambres à coucher de l'autre côté, ayant toutes des devants de cheminées en marbre. Aussi, une cuisine en bois à un étage recouverte en ardoises, avec 3 chambres. Il y a aussi sur le terrain une bâtisse en bois à un étage avec 2 chambres et 2 cabinets, et une écurie en bois à deux étages avec stalles remises, chambre pour harnais et pour la nourriture, chambre à laver, cabinets, 4 caves, &c.; la cour de devant est disposée en parterre et le terrain du fond contient des arbres fruitiers tels que figuiers, pêchers, pruniers, néfliers, abricotiers, poiriers, orangers, &c.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St-Bernard, Annette, Urquhart et Villeré, désigné par le No 3 et mesurant, au pied américain, 34 pieds de face à l'Avenue St-Bernard sur une profondeur de 91 pieds 6 pouces sur la ligne du côté du lot No 2 plus près de la rue Urquhart, et 103 pieds sur l'autre ligne de côté et une largeur sur la ligne du fond de 25 pieds. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec 4 chambres, une cuisine en bois à un étage, 3 chambres, cabinets, cuve, cour briquetée. Cette propriété porte le numéro municipal No 63 Avenue St-Bernard

3° Un certain morceau de terre dans le Second District de cette ville faisant face au Bayou St Jean, dans l'ilet compris entre les rues Port, Washington, St Jean et Première et mesurant 107 pieds de face au Bayou St Jean ou à la rue Port sur une profondeur de 351 pieds d'un côté et de 324 pieds de l'autre côté et une profondeur ou façade à la rue Première de 150 pieds.

4° Un autre terrain attenant à celui décrit en dernier lieu et mesurant 60 pieds de face au dit Bayou St Jean ou rue du Port sur une profondeur et façade à la rue Washington de 120 pieds.

Conditions comptant.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix d'adjudication les taxes dues en 1883. Un dépôt de 10 0/0 au comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente. Voir les plans à la Bourse.

14 avril—14, 21, 28—mai 5, 12, 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur rue Broad, entre Perdido et Gravier.

Succession de William Collins.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 6933.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale — SAMEDI, le 26 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 19 avril 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés comme lots No 40 et 41 de l'ilet No 691, qui est borné par les rues Broad, White, Perdido et Gravier, et mesurant chacun 29 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Broad avec la même largeur dans le fond, et une allée de 20 pieds de large sur une profondeur de 252 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot 42, 252 pieds 4 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise des lots 40 et 41 et 252 pieds 2 pouces et 5 lignes sur l'autre côté.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant J. Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

21 avril—21, 28—5, 12, 19, 26 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans les Deuxième et Troisième Districts,

Situées au coin des rues St Pierre et Broad; rue Broad, entre St Philippe et Dumaine; rue St Ferdinand, entre St Jean-Baptiste et St Ovide; au coin des rues Mazant et Libéral.

Maison de résidence meublée et de vastes terres dans la jolie localité de Mandeville.

A l'enchère publique, à des conditions faciles.

Dans l'affaire de Mme Caroline A. Lefèvre, administratrice, B. Bernard, G. Hagstette, tuteurs, et autres.

No 8224—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

Vente pour effectuer un partage entre héritiers

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 19 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. W. T. Houston, Juge de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 9 et signé le 13 avril 1883, il sera vendu à l'encan, dans le détail, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Bourbon, Royale, Orléans et St-Pierre, désigné par le No 1 sur un plan de M. Pilié en 1845; ledit terrain mesure, au pied américain, 42 pieds 4 pouces de façade rue Bourbon sur une profondeur et façade rue St-Pierre de 56 pieds 10 pouces, borné à l'arrière par la propriété de J. Portilla et mesurant, du côté de la rue Orléans par le terrain No. 2 sur le même plan, ainsi que tous les droits en commun avec [illegible], de la terre au mur, mesurant 8 pieds de largeur, quant au mur de la propriété précédemment décrite de ce côté, qui fait face à la rue Bourbon et qui appartient au dit Bernard.

2° Deux terrains avec tout ce qui leur appartient, situés dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, carré d'ilet borné par les rues St Ferdinand, St Jean-Baptiste, St-Ovide et Prese. Les dits terrains sont contigus l'un à l'autre, et mesurent, chacun, 31 pieds de façade rue St-Ferdinand sur 110 pieds, entre lignes parallèles.

3° Un terrain avec tout ce qui lui appartient, situé dans le faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St Philippe, Dumaine, Dorgenois et Broad, et mesurant 29 pieds 8 pouces de façade rue Broad sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Un terrain avec tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Mazant, Barthélemy, Gentilly et Libéral, le dit terrain forme le coin des rues Mazant et Libéral, et mesure, au pied américain, 170 pieds, 7 pouces 2 lignes (plus ou moins) de façade rue Mazant, 42 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur et de façade rue Libéral; la même mesure en profondeur de l'autre côté, et 120 pieds, 7 pouces et 2 lignes (plus ou moins) sur la limite inférieure.

5° Un terrain situé à Mandeville, paroisse St. Tammany, faisant partie d'un terrain désigné par le No 20 du carré borné par le lac et par les rues Gérard, Claiborne et Lafitte; laquelle partie du terrain No 20 mesure—au pied français—80 pieds de façade rue Gérard, sur 100 pieds de profondeur et de façade rue Claiborne, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que le mobilier et les effets qui y sont, selon un inventaire enliassé.

6° Un autre terrain dans le même village, paroisse et carré, désigné par le No 18 et mesurant, au pied américain, 50 pieds de façade rue Gérard sur 350 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—La moitié ou davantage comptant, à l'option des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets des acquéreurs, divisés de façon à permettre le partage entre les parties intéressées, et portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, et garantis par une hypothèque sur la propriété vendue, ainsi que toutes les clauses usuelles, y compris les 5 0/0 honoraires d'avocat et le transfert de l'assurance contre le feu par incendie. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication toutes les taxes d'Etat et de ville dues et exigibles en 1883.

L'acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 0/0 sera requis pour rendre certaine la vente.

14 avril—14, 21, 28—5, 12, 19 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Caspar Funk,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Division A—No 7978.

PAR B. ONORATO, encanteur.—Bureau No 45 rue Royale.—SAMEDI, le 26 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 24 mars 1883 je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Howard, Erato, Thalia et Freret; le dit lot étant le No 8 et mesurant 32 pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de 126 pieds 7 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles, au pied américain, aussi une autre portion de terre dans le même ilet, étant une partie du lot No 9 qui touche le lot ci-dessus et mesurant 6 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de 32 pieds.

Conditions—Comptant

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui devra assumer en sus du prix d'adjudication les taxes dues en 1883. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé sur le prix d'adjudication, sur le lieu de la vente.

21 avril—21, 28—mai 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Thomas Howard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 3256.

PAR B. ONORATO, Encanteur Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 26 mai 1883 à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 21 avril 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par l'Avenue London et les rues Libéral, Feves et Nouvelle Orléans, désignés comme lots 3 et 4 dans l'ilet No 38, mesurant chacun 29 pieds 1 pouce de face à l'avenue London sur une profondeur de 100 pieds 8 pouces et 6 lignes.

Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant Emile Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1883, un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

28 avril—28, mai 5, 12, 19, 26.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE,

VENTE IMPORTANTE —DE— Propriétés de prix et augmentant continuellement de valeur,

Situées de chaque côté de la rue du Canal et dans les rues Douane, Palmyre, Gasquet, Broad, White, Bandin, Gayoso, Dupré, Solomon, Napoléon, Alexandre, St-John et St-James, Ainsi que sur les lignes des Chemins de fer et de "cars" urbains de la rue du Canal,

—Et—

actuellement la résidence-palais de M. W. A. Bell, Egalement, L'Eglise du Sacré-Cœur, bâtie récemment.

Succession de Mme Mathilde Museon, femme de William A. Bell,

No 5731—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet. — SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu, à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District Division C. pour la Paroisse d'Orléans en date du 16 janvier 1883 et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Trente trois terrains de choix pour bâtir comprenant l'ilet entier moins trois lots bornés par les rues Broad, White, Banks et Bandin, mesurant 255 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Broad, 287 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue White, 503 pieds et 5 lignes de face à la rue Banks, et 384 pieds face à la rue Bandin bien remblayés et entourés de barrières, avec les rues Broad et Commune coquillées et à trois ilets des chars urbains des rues Canal et Commune et à un ilet de l'Hôpital de Marine, propre pour résidence, affaires ou de manufactures.

2° Vingt huit lots pour bâtir, comprenant l'ilet entier borné par les rues Banks, Dupré, White et Palmyre, mesurant 283 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à chacune des rues Banks et Palmyre, et 330 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à chacune des rues Dupré et White.

3° Vingt-deux lots de terre, comprenant l'ilet borné par les rues Dupré, Gayoso, Gasquet et Palmyre, entourés de barrières et bien élevés, mesurant 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à chacune des rues Dupré et Gayoso, et 283 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à chacune des rues Gasquet et Palmyre.

4° Vingt-six lots de choix pour bâtir, comprenant l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Alexandre et Napoléon, mesurant 314 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à chacune des rues Canal et Gasquet et 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Napoléon et Alexandre, bien remblayés et entourés de barrières, et ayant deux jolis cottages en bois faisant face à la rue du Canal. Les trottoirs sont ornés d'arbres touffus et le reste du terrain est disposé en parterre.

Le voisinage de la propriété des deux côtés de la rue du Canal est bien bâti et occupé par des familles respectables. La maison est à proximité de la magnifique résidence de M. M. Escobal.

5° Ce magnifique site pour résidence et lots de choix pour bâtir, rue du Canal comprenant l'ilet entier moins deux lots, bornés par la rue Canal, Douane St. James et St John, mesurant 225 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue du Canal, 324 pieds à la rue de la Douane, 203 pieds 4 pouces à la rue St-John et 312 pieds 4 pouces à la rue St. James.

Cette propriété est entourée d'une barrière bien remblayée et partiellement améliorée, avec une jolie résidence-cottage en bois, récemment construite. Elle se trouve à trois ilets de la résidence-palais de M. W. A. Bell.

6° Vingt deux lots de terre comprenant l'ilet entier borné par les rues Banks, Bandin, Clark et Génois, mesurant 277 pieds 1 pouce et 2 lignes à chacune des rues Banks et Bandin et 319 pieds 6 pouces et 6 lignes à chacune des rues Clark et Génois.

7° Vingt-huit lots de terre, comprenant l'ilet borné par les rues Banks, Palmyre, Napoléon et Solomon, mesurant 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à chacune des rues Banks et Palmyre et 330 pieds 4 pouces et 5 lignes à chacune des rues Solomon et Napoléon.

8° Vingt six lots pour bâtir formant l'ilet borné par les rues Banks, Palmyre, Génois et Télémaque mesurant 319 pieds et 9 lignes à chacune des rues Banks et Palmyre et 330 pieds 4 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Télémaque et Génois, à un ilet de la résidence-palais de W. A. Bell.

Les personnes dont les moyens sont modestes et qui cherchent des sites pour bâtir, avec vaste étendue pour jardin ou vacherie, devront saisir le profit cette occasion qui s'offre. La spéculation ne trouvera pas de placement d'argent promettant plus qu'une propriété située sur ou le long de la ligne de notre avenue la plus centrale et la plus importante. La facilité qu'il y a de s'y transporter soit par les chars urbains, soit par les bateaux à vapeur et le cheval de fer, est un avantage qui ne peut être méconnu. Les mesures sont toutes indiquées plus ou moins; pour les dimensions exactes, voir les plans. De plus amples renseignements seront donnés au moment de la vente.

Conditions—Un quart ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur, et la portion à crédit en un et deux ans, pour des billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets.

Un dépôt de 10 pour cent, au comptant, sera exigé au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

31 mars—31, 7, 14, 21, 29 av 5 mai

ANNONCE JUDICIAIRE

Actions du Cotton Exchange et du Produce Exchange.

Banc dans l'Eglise Presbytérienne.

Succession de Thos. Lyttleton Lyon.

No 8,243 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet —JEUDI 10 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, il sera vendu, à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 23 avril 1883, rendu dans l'affaire de succession ci-dessus, les valeurs suivantes, savoir:

1. Une action du capital de la Bourse au Coton de la Nlle-Orléans.

2. Une action du capital du Produce Exchange de la Nlle-Orléans.

3. Le droit au banc No 62 dans la première Eglise Presbytérienne de la Nlle-Orléans.

Conditions—Comptant, avant le transfert.

27 avril—28 av—5, 6, 10 mai.

Une jolie maison-cottage.

Rue Dumaine, 363, entre Johnson et Galvez.

PAR GIRARDEY & MACON, encanteurs, —Bureau, rue Carondelet, 10.—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan:

La maison-cottage, jolie et confortable, à un étage en briques et en bois, désignée par le No. 363 de la rue Dumaine, dans le carré d'ilet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Johnson et Galvez. Le terrain mesure 31 pieds, 11 pouces, 5 lignes de façade rue Dumaine, sur une profondeur de 81 pieds, entre lignes parallèles.

La maison a de vastes appartements bien éclairés—une entrée latérale pour voiture, jardin, parterre; elle peut être occupée immédiatement. Son voisinage est respectable et tranquille; les chars de la rue Dumaine passent devant.

Conditions: Un tiers ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à crédit de 1 et 2 ans, garantis par lien du vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée. Les taxes de 1883 du jour de la vente seront assurées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent du dépôt seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14avril—14, 15, 21, 22, 26 au jour.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District,

Rue Erato, entre Clara et Magnolia,

Succession de Vve J. Cunningham.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 8118.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 19 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un décret de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 11 avril 1883, je vendrai à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages et avantages qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville et désignés par les Nos 6 et 7, dans le carré d'ilet borné par les rues Erato, Clara, Thalia et Magnolia; et mesurant, chacun, 25 pieds 8 pouces et 7 lignes de façade rue Erato, sur une profondeur de 95 pieds 2 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui paiera aussi, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera exigé pour rendre certaine la vente.

14 avril—14 21 28 et mai 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence confortable dans le Premier District, sur la rue Gravier, entre Johnson et Galvez.

Succession de Anna ou Annie Garcia.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B—No 8125.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 2 juin 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 26 avril 1883, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Johnson, Galvez et Perdido, désigné par le No 5; le dit lot de terre mesure 32 pieds 1 pouce de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. Tranerst, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera le paiement, en sus du prix d'adjudication, des taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

5 mai—5 5 12 19 26 juin 2

Bureau de la [illegible] Fireless Engine Company, No 45, rue Carondelet—L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu LUNDI, 7 mai 1883, entre 10 A. M. et 2 P. M., au bureau de la Compagnie. Le livre des transferts sera clos à partir du 28 avril jusqu'au 7 mai inclusivement.

EDWARD L. HALL, Secrétaire.

21 avril—21, 28—5 mai.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TRÈS GRANDE VENTE —DE— Propriétés améliorées et bien situées dans le Premier et le Deuxième Districts,

Comprenant des magasins en briques, rue Commune, entre Magazine et Tchoupitoulas.

Six magasins en briques et résidences, coin N.-E. des rues Tchoupitoulas et Julie.

Résidence en briques rue Bassin, entre Gravier et Perdido.

Résidence avec jardin, rue St. Claude, entre Ste. Anne et Dumaine,

Et une résidence en briques rue St-Pierre, entre Dauphine et Bourbon.

Dans l'affaire de Chrétien V. Reichel et als. vs. Henry Philip Casar et als. Pour opérer un partage.

No 5052—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, ENCANTEUR—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mai 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en cette ville, conformément à un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 10 avril 1883 et signé le 14 avril 1883, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu aux enchères publiques, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Une certaine portion ou morceau de terre, situé dans le Faubourg Ste Marie, en cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Magazine, Tchoupitoulas et Gravier étant la moitié d'un certain morceau de terre désigné par le No 5 sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, alors député-voyer de la ville, en date du 30 août 1830, et annexé à un acte en partage, entre David et Thos Urquhart, passé pardevant Wm. Christy, alors notaire pour cette paroisse et pour cette ville, le 19 septembre 1832, laquelle portion ou morceau de terre ci-dessus mentionné, mesure, au pied anglais, 21 pieds 1 1/2 pouce de face à la rue Commune sur environ 63 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent le magasin en briques à 3 étages désigné par le No 66 de la rue Commune, qui fait face aux magasins de MM. Flash, Preston & Cie., et à deux portes de MM. Hernsheim & Bro.; lequel morceau ou portion de terre ci-dessus décrit a été acquis par Pierre Gauné par achat de Mlle F. Labatut, comme il appert en se référant à un acte de vente passé pardevant Selim Magner, alors notaire en cette ville, le 3 janvier 1857, lequel dit acte a été enregistré dans le bureau de l'annotateur des aliénations pour cette paroisse, dans le livre 23, folio 467, le 7me jour de janvier 1867, et que la dite Mme Vve Pierre Gauné avait hérité de son mari le dit Pierre Gauné.

2° Une certaine partie ou portion de terre située dans le Faubourg Ste-Marie de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Magazine, Tchoupitoulas et Gravier, étant la moitié d'un morceau de terre désigné par le No 5 sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, alors député voyer de la ville, en date du 13 août 1832, annexé à un acte en partage entre David et Thomas Urquhart, passé pardevant Wm Christy anciennement notaire en cette ville, le 19e jour de septembre 1832; laquelle dite partie ou portion de terre mesure, au pied anglais, 21 pieds 1 1/2 pouce de face à la rue Commune sur environ 63 pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent un magasin en brique à 3 étages désigné par le No 68 de la rue Commune, loué au locataire actuel jusqu'au 30 septembre 1883 à raison de $720 par an—Et la susdite propriété a été acquise par Pierre Gauné par achat de Geo. Urquhart comme il appert en se référant à un acte passé pardevant Selim Magner, anciennement notaire en cette ville, le 3 janvier 1857, lequel dit acte a été enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations pour cette paroisse, dans le livre No 73, folio 167 et que la dite veuve Pierre Gauné a hérité de son mari feu Pierre Gauné.

3° Une certaine portion ou partie de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Julie, Commerce et Notre Dame, ayant au pied américain 131 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 90 pieds 11 pouces de profondeur et de façade à la rue Julie, 106 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne opposée et 130 pieds 9 pouces dans le fond d'après un plan dressé par Geo. F. Dunbar, voyer de l'ancienne Seconde Municipalité, en date du 25 octobre 1844, lequel dit plan a été déposé comme plan No 173 au bureau de Michel Hahn, alors notaire en cette ville.

Etant la même propriété qui a été acquise par feu Pierre Gauné par achat de J. M. Lapeyre, comme il appert pleinement en se référant à un acte de vente du même passé pardevant E. G. Gottschalk, alors notaire en cette ville, le [illegible] 1857, lequel dit acte a été enregistré dans le livre de transfert, livre 71, folio 669, et que ladite Mme Veuve Pierre Gauné a hérité de feu son mari Pierre Gauné.

Les améliorations comprennent une rangée de magasins et résidences en briques à trois étages, solidement construits, récemment [illegible] sur les rues Tchoupitoulas et Julie. Ils sont connus par les Nos 144, 146, 148 et 150 de la rue Tchoupitoulas, et sont occupés par différents locataires en ce moment au taux de $115. Comme emplacement pour manufactures ou pour entrepôt, on trouverait difficilement un meilleur site [illegible] l'attention des capitalistes.

4° Un certain morceau de terre situé dans la Municipalité No 2 et désigné par le No 2 sur un plan dressé par Jos. Pilié, alors voyer de cette ville, en date du 14 juillet 1828, et annexé à un acte passé pardevant Wm Boswell, alors notaire en cette ville, en date du 18 juin 1830.

Le dit morceau de terre mesure, au pied français, 33 pieds 3 pouces de face à la rue Bassin, même largeur dans le fond, sur une profondeur, entre les rues Gravier et Perdido, entre lignes parallèles, de 118 pieds 9 pouces; étant borné d'un côté par le lot No 1, du côté opposé par le No 3; et dans le fond par les lots Nos 10 et 11. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages et à deux corps de logis, désignée par les Nos 74 et 76 rue du Bassin, louée à raison de $25 par mois. Etant la même propriété acquise par feue Mme Pierre Gauné, par achat de José Marcia Cabelero comme il appert plus pleinement en se référant à un acte passé pardevant [illegible], alors notaire en cette ville, le 30 mars 1840, lequel dit acte a été enregistré dans le Bureau des aliénations de cette ville dans le livre No 55, folio 160.

5° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Dumaine, Remparts et Ste-Anne; le dit morceau de terre étant de forme irrégulière et mesurant comme suit, à savoir: en commençant rue St-Claude à une distance de 75 pieds du coin de la rue Dumaine, puis à angle droit avec la rue St-Claude et parallèle à la rue Dumaine environ 63 pieds 11 pouces 2 lignes, puis à angle droit avec la rue Dumaine vers la rue Ste-Anne et parallèle à la rue St-Claude 23 pieds, puis à angle droit avec la rue St Claude vers la rue des Remparts, et parallèle à la rue Dumaine 32 pieds 2 pouces et 2 lignes, puis à angle droit avec la rue Dumaine vers la rue Ste Anne 23 pieds 7 pouces 5 lignes; puis à angle droit avec la rue St-Claude vers la rue des Remparts 32 pieds 1 pouce et 2 lignes; puis à angle droit avec la rue Dumaine vers la rue Ste-Anne 10 pieds; puis à angle droit avec la rue Ste-Claude vers la rue des Remparts 32 pieds 1 pouce et 2 lignes; puis parallèle à la rue St-Claude à une distance de 160 pieds 4 pouces; 47 pieds 3 pouces et 1 ligne vers la rue St-Anne, puis à angle droit vers la rue St-Claude 40 pieds 4 pouces; puis à angle droit vers la rue Dumaine à une distance de 120 pieds de et parallèle à la rue St-Claude; 47 pieds 3 pouces et 1 ligne; puis à angle droit vers la rue St-Claude 23 pieds 10 pouces et 4 lignes, puis à angle droit vers la rue Dumaine 3 pieds 3 pouces, puis à angle droit vers la rue St-Claude 95 pieds 1 pouce et 4 lignes, puis de face à la rue St-Claude vers la rue Dumaine à la ligne de commencement 52 pieds 2 pouces et 5 lignes. Le tout est démarqué sur un plan annexé à l'inventaire de la succession de Mme Charles Ladite fait par Cuvillier & Peters, notaires en cette ville le 27 août 1857.

Le dit morceau de terre étant composé, en premier lieu: Deux lots faisant face à la rue St-Claude, achetés par C. Ladite de François Lacroix, conformément à un acte passé pardevant [illegible] notaire, en date du 1er février 1859, en second lieu, d'un morceau de terre, 10 pieds sur 22 1 pouce 2 lignes, acheté par le même de Mlle Emma Pollock le 12 avril 1859; en troisième lieu, de la partie du fond, c'est à dire 32 pieds 10 pouces et 4 lignes sur 44 pieds 4 pouces d'un morceau de terre acheté par ledit Ladite de André Roger, conformément à un acte passé pardevant Théo. Guyol, anciennement notaire en cette ville en date du 19 avril 1858, et en quatrième lieu d'un morceau de terre attenant à ceux désignés plus haut, ayant 11 pieds 4 pouces et 5 lignes sur 40 pieds 4 pouces et étant le restant du fond d'un lot de terre acheté par le dit Ladite de la dite Roger, conformément à un acte passé pardevant le dit Guyol, notaire, le 16 avril 1850, et étant la même propriété acquise par feu Pierre Gauné, par achat de Chas Ladite, conformément à un acte passé pardevant Cuvillier & Peters anciennement notaires en cette ville le 5 novembre 1857.

Le dit acte a été enregistré au bureau de l'Annotateur des Aliénations en cette ville, Livre 7?, Folio 439, et a été enregistré au Bureau du Recorder des Hypothèques dans le Livre 74, Folio 254, et la dite Mme Pierre Gauné a acquis la dite propriété par héritage de feu son mari Pierre Gauné. Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques à deux étages désignée par le No 206 de la rue St-Claude. Le voisinage est choisi [illegible]. Cette propriété a un grand jardin de côté et est vendue sujette à un bail [illegible] locataire actuel, expirant le 30 septembre 1883 à raison de $40 par mois.

6° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé en cette ville, rue St Pierre, entre Bourbon et Dauphine, mesurant, au pied américain, 25 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à ladite rue St Pierre, sur 117 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout conformément à un plan spécial fait par L. Surgi, anciennement voyer en cette ville, le 23 avril 1844 et annexé pour référence à un acte passé le 31me jour du même mois et de la même année, pardevant Philippe Lacoste, alors notaire en cette ville. Etant la même propriété acquise par feu Pierre Gauné par achat de Alexandre Vialour, par acte passé pardevant le dit Philippe Lacoste, le 26 février 1850, lequel dit acte a été enregistré dans le bureau des aliénations, dans le livre No 56, folio 510, et que la dite Mme Pierre Gauné a acquis par héritage de feu son mari Pierre Gauné. Les améliorations comprennent la résidence en brique, désignée par le No 94 de la rue St-Pierre. Cette propriété est louée [illegible].

Termes et conditions—1/4 comptant, le reste à un crédit de un, deux et trois ans pour billets de l'acquéreur subdivisés au gré des parties intéressées, spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente devront contenir la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat pour recouvrer le paiement de la balance ou une partie des dits billets, et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront, en sus du prix de leurs enchères, les taxes de ville et d'Etat de 1883; et les améliorations devront être assurées, les primes d'assurance payées et les polices d'assurance transférées au porteur des billets.

L'acquéreur pourra payer comptant tout ou partie du crédit, et aura également le privilège de diviser ses billets à un et deux ans, au lieu de un, deux et trois ans, pour la portion du crédit.

Un dépôt de dix pour cent comptant sur le prix d'acquisition devra être fait au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire.

21 avril—24, 28 avril—5, 12, 19 & 26 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix.

Propriété sur l'Avenue St-Charles, entre Delachaise et l'Avenue de la Louisiane.

Succession de feue Mme Hannah Jane Conrad.

No 6414—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Deux habitations sucrières situées dans la paroisse Iberville, Louisiane.

Dans la succession de la susdite Mme Hannah Jane Conrad et de Francis B. Conrad vs. Mme Marian N. Collins et als.

No 8077—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 12 mars 1883, et rendu dans la succession de feue Mme Hannah Jane Conrad et als., conformément à un jugement rendu par l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 21 mars et signé le 28 mars 1883, dans l'affaire de Francis B. Conrad vs. Mme Marian N. Collins et als., la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° La jolie résidence en bois, à deux étages, située dans le Sixième District de cette ville et dans l'ilet borné par les avenues St Charles et Louisiane, les rues Delachaise et Carondelet. La propriété comprend un lot de terre désigné par le No 12 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, en date du 31 juillet 1861; conformément audit plan ledit lot mesure 30 pieds 4 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 161 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, et une autre portion de terre touchant le lot ci-dessus décrit, étant une partie du lot No 13, conformément audit plan et mesure 15 pieds 6 pouces de face à l'avenue St Charles sur une profondeur de 161 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse en bois à deux étages, élégante et de construction moderne, retirée de la rue, qui offre un espace pour un parterre en face et un jardin de côté, ayant galerie double de façade, corridor et deux salons, cuisine, cabinet lieux d'aisance en porcelaine au rez-de-chaussée, corridors et six appartements à coucher, chambres à bain au premier, gaz et ouvre-doubles.

Le terrain est couvert d'un luxuriant embrage, a une jolie pelouse et est planté d'arbres fruitiers; son voisinage est très pittoresque et bien aménagé; ce résidences des honorables J. D. Houston, W. S. Campbell, A. J. B. Landauer, J. L. Harris Jos Bowling et John Henderson Jr. s'y trouvent à proximité.

2° L'Habitation Graviard—Un morceau de terre très productif, situé sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans la paroisse Iberville, à l'endroit appelé Manchac Point. Le dit morceau mesure 23 arpents de face au fleuve Mississippi, avec toute la profondeur qui y appartient, et est borné au-dessus par la terre maintenant ou anciennement appartenant à Augusta Christine et au-dessous par la terre de Mme Anne A. Towles. Le morceau de terre est établi et cultivé comme une habitation sucrière et est supposé avoir à peu près 539 arpents de superficie plus ou moins. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, une sucrerie en briques et en bois avec une machine à vapeur et moulin à cannes, équipage, bacs, purgerie, etc.

Avec l'habitation, il sera vendu toutes les souches de cannes qui s'y trouvent. Il y a une forêt épaisse couverte de cyprès. Le terrain n'a jamais été inondé et est considéré comme une des plus sûrement situées sur le fleuve et dans la région sucrière. Il y a eu fait 350 boucauts de sucre avant la guerre. Elle est contiguë à l'habitation de feu Joseph Augier.

3° Un autre morceau de terre situé dans la même paroisse, à une courte distance de la propriété précédemment décrite, à environ 4 arpents au-dessous, mesurant 3 arpents de façade sur le fleuve Mississippi avec la profondeur qui y appartient, ce qui donne au terrain une superficie de 75 arpents, plus ou moins, et est borné par des terres autrefois possédées par Mme Anne A. Towles et des terres inférieures possédées par A. Wilbert.

De plus amples renseignements seront donnés à la vente.

Conditions—1/3 comptant; le reste à un et deux ans de crédit en paiements annuels égaux pour les billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur, suivant les intérêts des différents héritiers, et portant intérêt de 7 pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, toutes les constructions devront être assurées et la police d'assurance transférée aux porteurs de billets.

Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera exigé au moment de la vente en garantie de la vente.

Les actes de vente pardevant Saul Flower, notaire aux frais des acquéreurs.

21 mars—31—avril 7, 14, 21, 28—mai 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente très importante de la saison, de propriétés Propres à des exploitations commerciales, Propriétés de choix et situées centralement.

Magasins en briques à quatre étages, situés RUE DU CANAL, entre Carondelet et Baronne; RUE ST-CHARLES, entre Gravier et Union; RUE PERDIDO, entre Carondelet et St-Charles; et le coin nord-ouest des Rues ST-CHARLES et UNION.

Toutes ces propriétés sont des emplacements de commerce et des carrés d'ilet dans les Troisième et Sixième Districts.

A crédit, à des conditions faciles et à longues échéances.

Succession de Wm. M. Goodrich.

No 2380—Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, encanteurs, C. E. Girardey, encanteur, Bureau 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 12 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un arrêt de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, à la date du 10 février 1883, et signé le 15 février 1883, et rendu dans la succession ci-dessus décrite, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Le magasin en briques à quatre étages No 154 de la rue du Canal, dans le Premier District de cette ville, et dans le carré d'ilet borné par les rues Canal, Commune, Carondelet et Baronne. Le terrain mesure 21 pieds 2 pouces de façade rue du Canal, sur environ 140 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, s'étendant en arrière à une allée s'ouvrant rue Baronne, et une allée sur laquelle la propriété mesure 21 pieds 4 pouces au pied américain. La propriété a droit à l'allée un droit de servitude en commun avec toutes les autres bâtisses attenantes.

La propriété est contiguë à la maison de banque de l'ancienne "New Orleans Savings' Institution" et est presque vis-à-vis du grand magasin de tissus de D. H. Holmes. C'est une des propriétés les plus attrayantes et les plus centralement situées pour les affaires qui se font sur le grand boulevard. Elle est vendue sujette à un bail à M. Wm. Gregg, expirant le 30 septembre, 1883, aux taux de $2100 par an. Au cinquantième elle rendait un revenu annuel de $4800.

2° Le magasin en briques, à quatre étages, No 53 rue St Charles, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St Charles, Carondelet, Gravier et Union. Le terrain est désigné par le No 3 sur un plan de Hedin & Schlacsum, architectes, en date du 2 avril 1854, et déposé au bureau de Thos. Layton, notaire en cette ville, selon le plan No ..., dans le livre des plans No 1, et d'après lequel le dit terrain mesure 21 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue St Charles sur 84 pieds 5 pouces de profondeur de chacun des côtés qui le séparent des terrains Nos 2 et 4; et mesure 22 pieds 9 pouces et 4 lignes de largeur sur la limite inférieure.

Les améliorations sont un grand magasin à quatre étages, en briques, solidement construit, ayant une belle devanture, avec escalier conduisant aux étages supérieurs et arrangé de façon à permettre à plusieurs personnes d'occuper la bâtisse.

La propriété est bien connue comme l'ancien et populaire établissement d'armes et dépôt de sport de M. Richard Rhodes, à qui elle est louée jusqu'au 1er septembre 1883, au taux de $1500 par an; elle sera vendue sujette à ce bail.

3° Cet emplacement de commerce bien situé et recherché formant le coin nord-ouest des rues St Charles et Union, le magasin à quatre étages en briques, No 61, rue St Charles, dans les meilleurs districts et carré que la propriété décrite en second lieu.

La propriété est désignée par le No 5 sur un plan des arpenteurs [illegible] les mêmes dates et relations que le terrain No 3, et d'après quel plan ledit terrain mesure 23 pieds 4 lignes de façade rue St Charles, sur 88 pieds 5 pouces de profondeur et de façade rue de l'Union; 23 pieds 4 lignes de largeur à l'arrière, et environ 88 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 5; ensemble avec les droits et privilèges qui tous y appartiennent.

Les améliorations sont aussi un magasin en briques à quatre étages, solidement construit et qui a une excellente apparence. Il est connu comme l'emplacement de commerce populaire et le dépôt de machines de M. L. W. Miller, et à lui il loué jusqu'au 1er octobre 1883, aux taux de $1800 par an.

4° Le magasin spacieux et solidement construit, en briques, à trois étages, No 8 rue Perdido, dans le Premier District, de cette ville, et dans le carré d'ilet borné par les rues Perdido, Union, St-Charles et Carondelet. Cette propriété est contiguë à la halle mécanique, et mesure 25 pieds 3 pouces de façade rue Perdido sur une profondeur, entre lignes parallèles, d'environ 94 pieds; cette partie du terrain est une partie du terrain No 12, et tout le terrain No 12 sur le premier plan de H Grant, déposé en l'étude de E. S. Mayo, ancien notaire en cette ville.

Ces propriétés précédemment décrites sont très centralement situées et sont très attrayantes. Elles offrent des avantages aux capitalistes, pour leur occupation, une occasion de placement d'argent comme il s'en trouve une autre propriété.

5° Le carré d'ilet situé dans l'ancienne ville de Jefferson, faubourg Avart, désigné par le No 53, maintenant le Sixième District de cette ville. Le carré est formé et borné par les rues Prytanée, Pitt, Soniat et Dufossat, et mesure 350 pieds de façade sur chacune des dites rues Soniat et Dufossat et 301 pieds 10 pouces de façade sur chacune des rues Pitt et Prytanée, et est divisé en 16 terrains de 1 à 16 inclusivement, d'après un plan de L. Reizenstein, en date du 9 juin 1859, et déposé en l'étude de R. Barnett, ancien notaire de cette ville.

L'extension de la ligne de chemin de fer à cheval de la compagnie "City Railroad" rendra sous peu le terrain, si dessus décrit, accessible par le chemin de fer de la rue Prytanée, allant à cheval, de la rue du Canal.

6° Un autre carré d'ilet situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Clouet, Louisa, Ferol et Verte, mesurant, plus ou moins, 341 pieds 2 pouces 5 lignes de façade sur chacune des rues Louisa et Clouet, et 259 pieds 6 pouces 3 lignes par chacune des rues Verte et Ferol.

Conditions—Un quart ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit à un, deux et trois ans, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée aux porteurs des billets jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de la vente sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 avril—7 14 21 28 mai 5 12

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District.

No 170 rue Orléans, entre Marais et Villeré, en face du Marché Tremé, et faisant face à la rue St-Pierre.

Succession de Wm Mattie.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 8380—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 9 juin 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 4 dans l'ilet No 56, borné par les rues St Pierre, Orléans, Marais et Villeré, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 2 décembre 1844, et déposé en l'étude de Jules Mossy, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesure, au pied américain, 28 pieds 5 pouces de face à la rue Orléans, la même largeur de 28 pieds 5 pouces sur la rue St-Pierre sur une profondeur de 114 pieds 5 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage avec mansarde, couverte en ardoises, un corridor au centre, deux chambres sur chaque côté du corridor qui fait face à la rue Orléans, et portant le numéro 170 de la rue Orléans, et bâtisse en bois, etc., faisant face à la rue St-Pierre et portant le numéro 215 de la rue St-Pierre. La propriété ci-dessus décrite est la même qui a été acquise par le dit Wm Mattie de Joseph Joubert, conformément à un acte passé pardevant Abel Dreyfus, notaire en cette ville, le 29 mars 1877, et enregistré au bureau des transferts de la paroisse d'Orléans, livre 109 folio 14.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et pour le reste l'acquéreur aura à fournir ses billets à un et deux ans, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent devront être assurées par l'acquéreur en faveur du porteur des billets, avec cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite, les billets devront être garantis par privilège et lien de vendeur et hypothèque sur la propriété avec la clause de non aliénation et l'acquéreur assumera en sus du montant de son adjudication le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1883 et fera un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. G. Andry, notaire aux frais de l'acquéreur

5 mai—5 12 19 26—juin 2 9.

Débit de Café, Clientèle, Installation, etc., au Marché Tremé, une Montre en Or, Meubles et autres effets mobiliers.

Succession de Wm Mattie.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—No 8380.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—MERCREDI, 16 mai 1883, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'encan dans le Marché Tremé, coin des rues Marais et Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, daté du 2 mai 1883, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le débit de café et sa clientèle établi au Marché Tremé, portant les Nos 9 et les suivants jusqu'à 29 inclusivement, et les numéros de 10 à 30 inclusivement du dit marché, ensemble avec toutes ses installations et accessoires consistant en 3 cafetières, 5 miroirs, fontaines, [illegible], verrerie, tabourets, etc., etc.

—Aussi—

Une montre et chaîne en or, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

5 mai—5, 9, 12, 16.

Belle propriété rue Remparts, centralement située.

No 219 rue Remparts, entre Dumaine et St Philippe.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Remparts, Dumaine, St Claude et St Philippe, mesurant 67 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 2 lignes. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en briques, à un étage ayant quatre chambres et cabinets, avec dépendances. Le tout connu comme No 219 rue Remparts.

Comme cette propriété est un placement sûr et avantageux, elle doit appeler l'attention toute particulière des capitalistes, ou ceux qui veulent bâtir une belle résidence pour leur confort, le terrain étant assez grand, dans un voisinage exceptionnellement bon et étant une des plus belles rues du deuxième district.

Termes et conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux certains billets à ordre à un et deux ans, ensemble avec les intérêts déjà acquis et à venir, chacun pour une somme de $766 66, due respectivement le 15 juillet 1883 et le 15 juillet 1884, portant intérêt à raison de 8 pour cent de la date jusqu'à parfait paiement, et la balance comptant. L'acquéreur assumera également en sus du prix d'adjudication les taxes de l'année 1883, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Omer Villeré notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 avril—21 28 à la vente

JOLIE PETITE MAISON No 166 rue Union, entre Girod et St. Jean-Baptiste.

Troisième District.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Union, Girod, St Jean Baptiste et Bagatelle, mesurant 30 pieds de face à la rue de l'Union sur 127 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une jolie petite maison, ayant 3 chambres au rez-de-chaussée et une dans l'attique, cuisine avec chambres, le tout couvert en ardoises, 2 citernes, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Moitié ou plus comptant, la balance à un an de crédit pour billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, et 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement et 5 0/0 pour honoraires d'avocat, en cas de poursuite, et transfert de la police et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1883 en sus de son adjudication et fera un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. D. Seghers, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29 avril—

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Emplacement de choix pour bâtir, dans la partie inférieure du 6e district.

Un quart d'ilet entier, à l'angle Sud-Ouest des Avenues St Charles et Louisiane.

Succession de feu Charles H. Churchill.

No 8082 —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, dans la Bourse d'Encan St. Charles, rotonde de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—

L'emplacement de choix pour résidence, près des demeures de MM. Johnson Bowling, Harris et Campbell, ayant une admirable vue sur les Avenues St. Charles et Louisiane, comprenant ce qui suit:

Une certaine portion de terre située dans le faubourg Plaisance, faisant autrefois partie de la paroisse Jefferson, formant maintenant le Sixième District de la Nlle-Orléans, dans l'ilet No 22, borné par les Avenues St Charles et Louisiane, et les rues Carondelet et Delachaise, mesurant 60 pieds de face à l'Avenue Louisiane, sur 175 pieds 10 pouces de profondeur et face à l'Avenue St. Charles, et formant l'angle des Avenues St. Charles et Louisiane. Aussi les Quatre lots de terre contigus au terrain ci-dessus, et désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, d'après un plan dressé par Benj. Buisson, voyer de la dite paroisse de Jefferson, en date du 3 mars 1849 et déposé en l'étude de [illegible], ancien notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurant chacun 30 pieds de face à l'Avenue Louisiane sur 135 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles; ils ont ensemble une façade de 135 pieds 10 pouces sur l'Avenue St Charles sur une profondeur et face à l'Avenue Louisiane de 180 pieds, entre lignes parallèles. Ces terrains constituent plus du quart de l'ilet, ont une belle vue sur chacune des magnifiques Avenues ci-dessus et forment un admirable emplacement pour des résidences de premier ordre.

Conditions—Un quart ou plus, au gré de l'acheteur, comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets des acquéreurs répartis également pour chaque année, lesquels seront garantis par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas où il faudrait poursuivre en justice pour le recouvrement des dits billets. Il sera exigé un dépôt de dix pour cent au comptant sur le prix de la vente au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 mars—21—avril 7, 14, 21, 28 et 5 mai.

Deux jolies maisons-cottage.

Rue Esplanade et Chemin du Bayou, coin de la rue Rocheblave, en face des résidences de MM. Soulé, Benachi, Lanaux et Pouts.

PAR GIRARDEY & MACON, Encanteurs —Bureau, rue Carondelet No. 10—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles il sera vendu à l'encan:

Ces maisons cottage bien bâties et parfaitement situées, formant le coin des rues Esplanade et Rocheblave et Chemin du Bayou, dans le carré d'ilet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Rocheblave et Tonti.

Ces propriétés sont construites sur de grands terrains ayant, chacun, 30 pieds de façade sur la rue Esplanade et le Chemin du Bayou, et une profondeur et façade rue Rocheblave, d'environ 98 pieds, sur une profondeur, l'une supérieure, d'environ 80 pieds, plus ou moins.

Les améliorations sur chaque terrain comprennent un cottage joli et confortable, d'un étage, avec six chambres en bois, à deux étages, citerne, etc.

La bâtisse du coin est louée jusqu'au [illegible] prochain, au taux de $35 par mois, ce qui forme un total de $420 par an.

L'autre propriété n'est pas louée mais peut être occupée immédiatement. Leur voisinage est un des plus respectables et des plus pittoresques de cette avenue.

Conditions—Un quart ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à crédit à 1, 2 et 3 ans, pour des billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée, et les acquéreurs assument les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication; un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication sera exigé.

Les actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 avr—14 18 21 28 au jour

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de Grande Valeur —SITUÉES DANS LE— Premier et Deuxième District.

RUE POYDRAS (côté Sud).

No 232 Rue Poydras, encoignure de la rue Dryades. Bâtisses en briques à trois étages.

RUE ST-PIERRE.

No 64 rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale. Résidence en briques à deux étages, pour famille.

RUE TOULOUSE.

No 45 rue Toulouse, entre Royale et Chartres. Belle résidence en briques à deux étages.

No 39 rue Toulouse, entre Chartres et Royale. Grand magasin en briques, à trois étages.

No 102 rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine. Résidence de famille, de choix.

Rue Toulouse entre Dauphine et Bourbon. Lot de terre vacant, attenant à la propriété ci-dessus.

RUE ROYALE.

Nos 143 et 145 rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse. Deux résidences en briques, à trois étages.

Succession de veuve Raymond Locoul

Laura Locoul vs Vve R. E. Locoul, tutrice naturelle et als.

No 6955 - Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 12 mai 1883 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans en date du 31 mars —3 et signé le 2 avril 1883 dans la susdite affaire, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Poydras, Dryades, Lafayette et Baronne, formant le coin des rues Poydras côté sud et Dryades et mesurant au pied américain [illegible] et 3 lignes de façade rue Poydras côté sud sur une profondeur et façade de rue Dryades de 113 pieds et 9 pouces.

Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages, couverte en ardoises, occupée comme buvette au rez-de-chaussée. Il y a 6 chambres aux étages supérieurs aussi une cuisine en briques à trois étages couverte en ardoises, ayant en tout 12 chambres et des galeries latérales, cabinets d'aisance, citerne, etc. La cour est pavée en briques. Il y a le gaz partout.

Etant la propriété acquise par la Vve R. Locoul de la succession de E. F. Rucker, en vertu d'un jugement rendu le 5 avril 1856 par l'Hon. Cour Civile du District, du 4me District Judiciaire pour la Paroisse St Jacques, enregistré au bureau des transferts le 16 avril 1856, livre 70 page 52.

Cette propriété porte le numéro municipal 232 de la rue Poydras et est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883 à raison de $75 par mois payable mensuellement.

DEUXIÈME DISTRICT.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet compris entre les rues St. Pierre, Toulouse, Bourbon et Royale, mesurant au pied américain 33 pieds 11 pouces de façade rue St. Pierre, sur une profondeur de 64 pieds 5 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence à deux étages en briques, couverte en ardoises et une cuisine en briques à deux étages couverte en ardoises et attenante. Il y a de grandes allées pavées de dalles, et la maison principale avec salle à manger, cuisine et écurie, [illegible] galerie couverte en fer donnant sur la cour, cabinets d'aisance, citerne, cour [illegible] pavée de dalles et le reste en briques.

Cette propriété porte le No 64 de la rue St Pierre, et vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883 à raison de $25 par mois payable mensuellement. Ayant été acquise par la Vve R. Locoul par acte dans le règlement de la succession de Raymond Locoul acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire le 17 avril 1851, et enregistré au livre 52, page 551.

3° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District, carré d'ilet borné par les rues Toulouse, St. Pierre, Chartres et Royale, désigné par le No 4 mesurant au pied américain 25 pieds 3 pouces de façade rue Toulouse, sur une profondeur de 192 pieds 5 pouces et 3 lignes du côté le plus rapproché de la rue de Chartres et de 128 pieds 7 pouces de l'autre côté, et le terrain s'élargit de [illegible] pouces et 6 lignes, et ayant ensuite 42 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière. Le terrain a sur la mi-côté derrière une largeur de 35 pieds 7 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent une maison de résidence confortable en briques, à deux étages avec balcon sur la rue. Au rez-de-chaussée il y a salons et une salle à manger avec chambre au-dessus [illegible] vaste corridor et escalier, cinq chambres à coucher avec manteaux de cheminées en marbre, à l'étage supérieur; une cuisine à deux étages en briques, couverte en ardoises, [illegible] chambre à repasser et quatre chambres à coucher dessus avec galerie et de cabinets d'aisance, hydrant, cour pavée d'une extrémité à l'autre, gaz partout. La cour offre à la largeur du terrain et toute la largeur de la propriété sur lequel s'élève un auvent à un étage, couverte en ardoises.

Cette propriété porte le No municipal 45 de la rue Toulouse et a été acquise par la Vve Raymond Locoul selon l'acte de règlement de la succession de Raymond Locoul, passé pardevant Théo. Guyol, notaire, le 17 avril 1851, enregistré au bureau des transferts livre 52 page 551.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883 à raison de $40 par mois, payable mensuellement.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Toulouse, Chartres, Royale et St Pierre, désigné par la lettre B et mesurant au pied américain 35 pieds 5 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 127 pieds 4 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un entrepôt à trois étages en briques couvert en ardoises, avec une bâtisse à l'arrière en briques, à deux étages, couverte en ardoises, cabinets d'aisance, citerne, cour pavée, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal No. 39 de la rue Toulouse, elle a été acquise par la Vve R. Locoul de la succession de E. F. Rucker, par un jugement rendu le 5 avril 1856 par l'Hon. Cour Civile du Quatrième District de la paroisse de St Jacques, enregistré au bureau des transferts, le 16 avril 1856, livre 70, page 52. Louée à raison de $30 par mois, payable mensuellement.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District, de cette ville, carré d'ilet borné par la rues Royale, St Pierre, Bourbon et Toulouse, désigné par la lettre A, et mesurant, au pied américain 32 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur, entre lignes parallèles des 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages, couverts en ardoises, avec balcons aux deuxième et troisième étages. Il y a maison de résidence et magasin. Aux étages supérieurs il y a salon, salle à manger, 5 chambres à coucher, grand vestibule, aussi il y a une cuisine en briques à deux étages, couverte en ardoises. La bâtisse s'étend sur le côté et à l'arrière du terrain, et a dix chambres et une galerie latérale, gaz partout, cour pavée d'une extrémité à l'autre, hydrant, etc.

La partie inférieure de la bâtisse est actuellement occupée par un marchand de lampes à huile de charbon. La propriété porte le numéro municipal 143 de la rue Royale. Elle a été acquise par la veuve R Locoul de la succession de E. F. Rucker d'après un jugement rendu le 5 avril 1856 par l'Hon Cour Civile du 4ème District Judiciaire paroisse St Jacques, enregistré le 16 avril 1856 livre 70, page 52. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883 louée à raison de $510 par an, au taux de $45 par mois pour les premiers six mois et de $40 pour les autres six mois.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre "B" carré d'ilet borné par les rues Royale, Toulouse, St-Pierre et Bourbon, mesurant, au pied américain, 31 pieds 6 pouces 4 lignes de façade rue Royale sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent une bâtisse à trois étages couverte en ardoises avec balcon au deuxième et troisième étages, comprenant des facilités pour magasin et résidence et contenant à l'étage supérieur salon salle à manger, 5 chambres à coucher grand vestibule, aussi une cuisine en briques à deux étages, courant sur le côté et à l'arrière du lot, et contenant en tout environ dix chambres et galerie de côté, gaz partout et la cour pavée dans toute son étendue. Le rez-de-chaussée est occupé par un magasin de modes et d'articles de fantaisie.

La propriété porte le numéro municipal 145 rue Royale, et est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883, à raison de $510 par an, payable mensuellement au taux de $45 par mois pour les premiers six mois, et à raison de $40 pour les autres six mois.

Etant la même propriété acquise par Veuve Locoul, de la même manière qu'il est dit dans le paragraphe précédent.

7° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St Louis et Bourbon, désigné par la lettre A et mesurant au pied américain, 34 pieds 1 pouce et 0 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 146 pieds 8 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la belle résidence richement finie, désignée par le No 102 rue Toulouse, et contenant un grand corridor et large vestibule, salon et salle à manger au premier étage et grand vestibule, parloir, salle et sept chambres à coucher aux étages supérieurs avec balcon en fer. Les foyers ont des devants de cheminée en marbre. Aussi des cuisines en briques à deux et à trois étages recouvertes en ardoises, ayant office, cave, magasin à provision, chambre à laver et à repasser, une chambre à charbon et de bois, lieux d'aisance au rez-de-chaussée et galerie sur le côté, avec quinze chambres sur l'étage supérieur, gaz, partout eaux, hydrant, cour pavée devant et derrière.

Acquise par veuve R. Locoul, comme suit: la moitié indivise conformément à un acte de règlement de la succession de G. R. Locoul, exécuté pardevant Théo Guyol, le 17 avril 1851 enregistré le 23 avril 1851 livre 52, folio 551. L'autre moitié indivise de la succession de E. F. Rucker, conformément à un jugement rendu le 5 avril 1856 par l'Hon. 4ème Cour Judiciaire de District pour la Paroisse St-Jacques.

8° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Bourbon, Dauphine et St-Louis, et mesurant, au pied américain, 23 pieds 5 pouces 0 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 146 pieds 8

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles. Acquis par Veuve R. Locoul conformément à un acte de règlement pardevant Théo. Guyol, le 17 avril 1851.

Le tout conformément aux plans dressés par Edgar Pilié, architecte, le 31 mars 1883.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste, s'il y [illegible], à un, deux et trois ans de crédit divisés en paiements égaux et en billets coupés, de façon à ce que ça représente les actions de chaque héritier vendeur, et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, et liens et privilèges de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les actes de vente contiendront la clause de non-aliénation et vendu sans estimation, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite ou saisie et vente pour recouvrer le paiement des billets.

Les acquéreurs assureront les améliorations pour un montant égal à la portion du montant du crédit et transféreront les polices d'assurances aux porteurs des billets et assumeront en sus du montant de leur adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1883 et déposeront un 10 0/0 sur l'adjudication entre les mains de l'encanteur au moment de la vente, et si les acquéreurs négligeaient de se conformer aux termes de l'adjudication et de passer leur acte de vente dans les quinze jours qui suivront ladite adjudication ils seront considérés en défaut par le seul fait de n'avoir pas rempli les conditions de la vente.

Actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 av—7, 14, 21, 28 5, 12 mai.

Propriété améliorée de grande valeur dans le Deuxième District.

A l'encoignure des rues Dumaine et Claiborne, une maison en briques à un étage avec mansarde et deux corps de logis.

Succession de Bernard Lanabere.

No 8094—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, le 19 mai 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 12 avril 1883, pour le compte de la susdite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits voies et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Dumaine, Ste Anne et Robertson et formant l'encoignure des rues Claiborne et Dumaine, mesurant 31 pieds 5 pouces de face à la rue Dumaine, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 64 pieds et face à la rue Claiborne.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques, avec mansarde et à un étage, avec deux chambres et un cabinet ayant deux corps de logis et une cuisine en briques à deux étages, ayant deux chambres de chaque côté, cuve, water works, lieux d'aisance, etc. Acquise par feu Jules Lanabère [illegible] par acte pardevant W. H. Pascal en date du 3 novembre 1881 et par acte pardevant O. De Armas, notaire, en date du —Janvier 1876.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 avril—14, 21, 28—mai 5, 12, 19.

Propriétés de valeur améliorées et non améliorées.

Succession d'Eliza P. Macias.

No 1509 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans division E, daté du 13 mars 1883, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites à savoir

1° Un lot de terre situé dans le faubourg St Jean [illegible] dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues [illegible], St Jean et Washington, désigné comme le No 1 sur un plan annexé à un acte de A. Chiapella, notaire en cette ville, mesurant 32 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue [illegible] et 129 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les appartenances et dépendances. Etant la même propriété acquise par ladite défunte Macias [illegible] par acte passé devant A. Barnett notaire [illegible] mars 1873.

2° Un autre lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues [illegible] et Craps, [illegible] 30 pieds de face rue Craps, sur 50 de profondeur.

3° Quatorze lots ou terrains de terre, situés dans le Premier District, dans l'ilet borné par les rues Clark, Bandin, D'Hemecourt et Génois désignés par le No 1 jusqu'à 14 inclusivement, [illegible] en date du 22 décembre 1862, [illegible] les lots Nos 1, 2, 13, 14 mesurant 27 pieds 3 pouces de face à la rue Bandin et 100 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur; le No 1 formant le coin des rues Bandin et Clark, les Nos [illegible] mesurant chacun 29 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Clark sur 139 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur.

Les Nos 10, 11, 12, 13 et 14 mesurent chacun 25 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue D'Hemecourt sur 100 pieds, 10 pouces et 1 ligne de profondeur, le No 10 formant le coin des rues Clark et D'Hemecourt [illegible]. Acquis par la dite défunte Mme Macias par achat de Wm Nicholas Schmidt, par acte passé devant [illegible] notaire, à la date du 26 septembre 1876.

4° Un lot de terre situé dans le même Premier District, dans l'ilet borné par l'Avenue Hagan et les rues Clark, Commune et D'Hemecourt, désigné par le No. 117, [illegible] avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et [illegible] qui en dépendent. Acquis par ladite défunte Mme Macias par achat de Octave Anfoux, par acte passé devant Robert J Ker, notaire [illegible].

5° Un autre lot de terre situé dans le premier district désigné par le No 114, borné par l'Avenue Hagan et les rues D'Hemecourt, Bandin et Clark [illegible] d'après un plan de A. D'Hemecourt, en date du 16 février 1848, [illegible] des terrains numérotés de 1 à 22 inclusivement [illegible] la même propriété acquise par la dite défunte Mme Macias par achat d'Octave Anfoux, par acte devant Robert J. Ker, notaire, à la date du 12 juin 1871.

6° Dix sept lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges ou servitudes [illegible] dépendances situés dans le premier District composant tout l'ilet borné par les rues Commune, Genois, D'Hemecourt et Clark, et désignés par les lots Nos 1 à 17 inclusivement de l'ilet No 116 suivant un plan dressé par C. T. Dunbar, daté du 12 décembre 1848, et suivant une copie faite par J. A. D'Hemecourt, le 6 février 1849, tous deux déposés au bureau de Jules Mossy, notaire en cette ville, les dits lots ayant les dimensions suivantes savoir: les lots Nos 1, 2, 7 et 8 chacun 34 pieds 8 pouces de face à la rue D'Hemecourt, les lots Nos 3 et 6 chacun 34 pieds 7 1/2 pouces de face à la même rue, les lots Nos 4 et 5, chacun 34 pieds 7 pouces de face à la même rue, les dits lots de 1 à 8 [illegible] mesurant chacun 150 pieds de profondeur; le lot No 5 34 pieds 8 pouces de largeur dans le fond, le lot No 6 même largeur que le No 5 et le lot No 7 34 pieds 7 pouces [illegible] largeur dans le fond, le lot No 1 formant le coin des rues D'Hemecourt et Génois, et le lot No 8 formant le coin des rues Clark et D'Hemecourt. Les lots Nos 9 à 16 inclusivement formant toute la façade sur la rue Commune le lot No [illegible] formant le coin des rues Commune et Clark sur laquelle dernière rue il mesure 111 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur et face. Le lot No 16 [illegible] le coin des rues Commune et Génois, sur laquelle dernière rue il mesure 126 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur et face. Les lots Nos 9, 10, 11, 12, étant bornés par les lots Nos 5, 6 7 et 8 dans le fond et les Nos 13 à 16 inclusivement, étant bornés par le lot No 17 dans le fond, le dit lot No 17 mesure 34 pieds 7 pouces de face à la rue Génois, sur 138 pieds 6 pouces de profondeur

Lesquels dix-sept lots de terre forment tout l'ilet No 116, laquelle propriété a été acquise par la dite Mme Macias, par achat de John H. O'Connor par acte devant S. Magner, alors notaire en cette ville, daté du 6 juillet 1868, enregistré au bureau des aliénations, livre 95, folio 293.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets garantis par le privilège de vendeur sur la propriété portant huit pour cent d'intérêt, avec les clauses usuelles non aliénation, cinq pour cent de frais d'avocat en cas de poursuite, transferts de polices d'assurances, et le paiement par l'acquéreur de toutes les taxes dues dans l'année 1883, pardessus et en outre du prix d'enchère.

Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente, devant Andrew Hero, Jr, notaire, aux frais des acquéreurs.

30 mars—30, 31, 7, 14, 21, 28 av 5 mai

Le plus bel ilet de terre et le plus élevé dans le Deuxième District près de la rue Esplanade, dans un bon état de culture, avec résidence, écurie, etc., et près des belles résidences de MM. Bagnon, Deforestier et autres.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, le 5 mai 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune—

Le magnifique ilet de terre, divisé en vingt-quatre lots de terre situé dans le Deuxième District de cette ville compris entre les rues St John, [illegible], White et Dupré, à une portée de pierre de la rue Esplanade, presque tout dans un bel état de culture, avec fleurs, arbres fruitiers et arbustes, une jolie barrière presque neuve, ainsi qu'un railing sur la banquette entourant tout l'ilet, arbres vigoureux et forts chênes et autres.

Sur les lots Nos 1 et 2 est une jolie bâtisse en bois à deux étages, couverte en ardoises, avec deux chambres au rez-de-chaussée et quatre chambres et galerie de façade en haut. Une grande écurie couverte en ardoises, grandes cuves, etc. et sur les lots 7, 8 et 9, une maison en bois avec 3 chambres écurie lieux d'aisance, cuves, etc. Le tout doit être vendu conformément à un plan de Arthur de Armas, député voyer de la ville en date du 20 avril 1883; pour les dimensions se référer au dit plan, maintenant à la Bourse.

Les fleurs et arbustes ne sont pas vendus avec la propriété, et la partie cultivée de la propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 octobre 1883.

Conditions—1/2 ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à paiement final et la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du paiement des dits billets ou en partie. L'acquéreur assurera les bâtisses pour un montant qui doit être fixé par le vendeur et le transfert de la police au porteur des dits billets, devra assumer et payer les taxes pour l'année 1883 en sus du prix de l'adjudication et toutes les clauses usuelles de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 avril—21, 22, 28 à la vente.